



COMMUNE URBAINE
D'ANTANANARIVO

CABINET DU MAIRE

REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana – Tanindrazana - Fandrosoana

AUTORISATION N°- _____-CUA/CAB.25

Accordant à la **Société IZY ILAY STUDIO**

L'implantation des **quatre-vingt-dix-huit (98)** panneaux
publicitaires type et emplacements cités en annexe

LE MAIRE DE LA COMMUNE URBAINE D'ANTANANARIVO

- Vu la Constitution,
- Vu la loi organique n°2014-018 du 12 septembre 2014 régissant les compétences, les modalités d'organisation et de fonctionnement des Collectives Territoriales décentralisées, ainsi que celles de la gestion de leurs propres affaires, complétée par la Loi organique n°2016-030 du 23 août 2016 ;
- Vu la Loi n°2014-020 du 27 Septembre 2014 relative aux ressources des Collectivités Territoriales Décentralisées, aux modalités d'élections, ainsi qu'à l'organisation, au fonctionnement et aux attributions de leurs organes ; modifiée et complétée par la Loi n°2018-011 du 11 juillet 2018, par la Loi n°2021-010 du 5 août 2021, par la Loi n°2023-023 du 31 janvier 2024 et par la Loi n° 2024-002 du 23 février 2024 ;
- Vu la Loi n°2014-021 du 12 Septembre 2014 relative à la Représentation de l'Etat ;
- Vu la Loi n°2015-011 du 01 Avril 2015 portant Statut particulier de la Ville d'Antananarivo, Capitale de la République de Madagascar ;
- Vu le décret 2014-1929 du 23 décembre 2014 fixant les modalités d'application de certaines dispositions de la Loi n°2014-021 du 12 septembre 2014 relative à la représentation de l'Etat ;
- Vu le Décret n°2015-960 du 16 Juin 2015 fixant les attributions du Chef de l'exécutif des Collectivités Territoriales Décentralisées ;
- Vu le jugement n°162/25/EL du 17 janvier 2025 du Tribunal Administratif d'Antananarivo portant proclamation des résultats définitifs des élections municipales et communales du 11 décembre 2024 ;
- Vu l'Arrêt Municipal n°340-CUA/CAB.24 du 22 Avril 2024 portant amendements de l'organigramme de la Commune Urbaine d'Antananarivo.
- Vu l'Arrêté municipal n° 616-CUA/CAB.17 du 24 Juillet 2017 portant nouvelle réglementation et organisation du secteur publicitaire au niveau de la circonscription de la Commune Urbaine d'Antananarivo ;
- Vue la délibération n°005/CUA/CM/Délib.25 du 12 Mars 2025 portant fixation des droits, taxes fiscaux et parafiscaux de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'exercice 2025 ;
- Vue la délibération n°006/CUA/CM/Délib.25 du 12 Mars 2025 portant adoption du BUDGET PRIMITIF de la Commune Urbaine d'Antananarivo pour l'année 2025 ;
- Vu l'ensemble des pièces produites dans la demande formulée par la **Société IZY ILAY STUDIO**, sous dossier PUB n°223bisDAU en date du **13/10/2025** ;
- Vu l'avis favorable émis par les services techniques municipaux ;

AUTORISE :

Article premier : La société **IZY ILAY STUDIO**, L'implantation des **quatre-vingt-dix-huit (98)** panneaux publicitaires type et emplacements cités en annexe

Article 2- : Les spécifications techniques sont :

- **NATURE** : Panneaux publicitaires
- **Nombre** : **98**
- **Type** : 12*3m (20), 8*3m (20), 6*3m (10), 4*3m (28), 2*1m (20) (Voir annexe)

Article 3- : Le Requérant est tenu de veiller au respect des dispositions des réglementations en vigueur régissant l'affichage publicitaire au sein de la Commune Urbaine d'Antananarivo ;

La Commune Urbaine d'Antananarivo ne peut être tenue pour responsable du caractère illégal et/ou immoral des contenus des publicités.

Article 4- : La présente autorisation n'est délivrée que moyennant le paiement de la valeur de ses panneaux cités.

Article 5- : Le non-respect des dispositions précitées, entraîne le retrait d'office de ladite autorisation sans préjudice de l'application des textes réglementaires en vigueur,

Article 6- : La délivrance de cette autorisation ne saurait en aucun cas engager la responsabilité de la Commune Urbaine d'Antananarivo, quant aux conflits qui pourront être causés envers les tiers.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

Article 7- : La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable. La durée de validité étant d'un an (01an) à compter de la date de délivrance. Passé ce délai, l'autorisation devient sans objet.

Fait à Antananarivo, le.....

Payé suivant quittance n°.....
du

Copie à :

- Madame / Monsieur Le DELEGUE AU MAIRE DES ARRONDISSEMENTS
« **POUR INFORMATION** »